



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 25 novembre 2015

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Etat d'urgence : interdiction de manifestations sur voie publique du samedi 28/11 à 0h00 au lundi 30/11 à minuit

En application de la loi du 13 avril 1955 modifiée, et conformément aux instructions reçues par le ministère de l'Intérieur, le préfet de la Corrèze a pris, par arrêté, une mesure d'interdiction de manifestations de voie publique, quel qu'en soit le motif et à l'exception des hommages aux victimes, pour la période du samedi 28 novembre 2015 à 0h00 jusqu'au lundi 30 novembre 2015 à minuit.

La menace à laquelle le pays est actuellement confronté sollicite très fortement les unités de forces mobiles pour assurer la sécurisation générale du territoire en raison du contrôle aux frontières lié à l'état d'urgence, ou de la sécurité de la conférence internationale sur le changement climatique COP21.

Aussi, l'ensemble de ces éléments a conduit le préfet, sur instruction du ministre de l'Intérieur, à prendre un arrêté d'interdiction des manifestations de voie publique, quel qu'en soit le motif et à l'exception des hommages aux victimes des attentats perpétrés le 13 novembre au soir à Paris, pour la période du samedi 28 novembre 2015 à 0h00 jusqu'au lundi 30 novembre 2015 à minuit.

Cet arrêté est joint au présent communiqué.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

isabelle.pougeade@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter